



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00933

Numéro SIREN : 429 084 502

Nom ou dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES

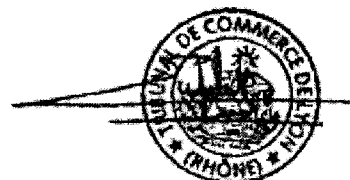
Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2016 sous le numéro de dépôt A2016/021614



4759451

Dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES
Adresse : 170 boulevard de Stalingrad 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2000B00933
n° d'identification : 429 084 502
n° de dépôt : A2016/021614
Date du dépôt : 04/08/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
15/07/2016



4759451

HERMITAGE AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE A LA COMPAGNIE DE RIOM

« SEGECO AUDIT RHÔNE-ALPES »

*Société par actions simplifiée
au capital de 1.171.490 Euros*

170, boulevard Stalingrad
69.006 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur la valeur des apports effectués par la
société « SAFICI » à la société
« SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES »
(Articles L 236-10 et L 225-147 du Code de Commerce)

FUSION ABSORPTION DE LA SAS « SAFICI »
PAR LA SAS « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES »

Société par actions simplifiée
au capital de 155.000 Euros

R.C.S. LE PUY B 441 901 592 – Code APE : 6920Z

Téléphone : 04.71.03.78.81 - Télécopie : 04.71.03.78.81

Siège Social
1 Place aux Laine
43 000 LE PUY-EN-VELA'

Rapport du commissaire aux apports

sur la valeur des apports

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société **SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES et SAFICI**

En exécution de la mission qui nous a été confiée les assemblées générales des sociétés SARA et SAFICI en date du 28 juin 2016 concernant la fusion **par voie d'absorption de la société « SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE CONTROLE INTERNE (SAFICI) par la société « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES AUDIT RHÔNE ALPES » (SARA), nous avons établi le présent** rapport prévu par les articles L 236-10 et L 225-147 du Code de commerce

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du **6 juillet 2016**. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Le présent rapport comprend 3 parties :

PARTIE I : PRESENTATION DE L'OPERATION

PARTIE II : NATURE ET EVALUATION DES APPORTS

PARTIE III : DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

I- PRESENTATION DE L'OPERATION

11- SOCIETES CONCERNEES

11 a SAFICI (société absorbée)

La Société SAFICI a pour objet et activité l'exercice de la profession de commissariat aux comptes qu'elle exploite à LYON (69).

Elle a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte sous-seing privé en date du 26 août 2005.

Elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée suivant délibérations des Associés en date du 23 décembre 2014 avec effet le même jour.

Elle a été immatriculée en date du 19 octobre 2005 : elle est ce jour immatriculée au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES de LYON sous le n° 484 007 422.

Sa durée expire le 19 octobre 2104.

Son capital s'élève à la somme de 17.250 €, divisé en 1.150 actions de 15 €, libérées intégralement.

11 b - SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES AUDIT RHÔNE ALPES (société absorbante)

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissariat aux comptes mais elle n'exerce que la profession de commissaire aux comptes.

Elle a été constituée sous forme de Société Anonyme en date à LYON le 13 décembre 1999. Elle a été transformée en SAS suivant délibération des associés en date du 23 janvier 2014, avec effet le même jour.

Sa durée expire le 20 Mars 2099.

Son capital s'élève à la somme de 1.171.490 €, divisé en 117.149 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie, libérées intégralement.

11 c- Liens entre les deux sociétés

. LIENS EN CAPITAL :

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES ne détient aucune action de la Société SAFICI

- La Société SAFICI ne détient aucune action de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

- Il est précisé que la Société SEGEPRO (Société par Actions Simplifiée – siège social : Z.I – 12 Avenue de Coubon – 43700 BRIVES CHARENSAC - RCS LE PUY EN VELAY 443 416 912) détient la majorité du capital des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SAFICI.

. DIRIGEANTS COMMUNS

Monsieur Jean-Loup ROGE, Président de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, est également Président de la Société SAFICI.

11 d - Informations complémentaires

Les Sociétés « SEGECO AUDIT RHONE ALPES » et « SAFICI » ne font pas appel public à l'épargne et n'ont pas émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

12 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs sont notamment les suivants :

La Société SAFICI est une société de commissariat aux comptes, implantée dans la région Rhône-Alpes.

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES est une société de commissariat aux comptes, implantée dans la région Rhône-Alpes.

La Société SEGEPRO, Actionnaire majoritaire de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, a acquis en décembre 2014 et juin 2016 la totalité du capital de la Société SAFICI, étant précisé qu'elle a prêté à consommation quelques actions.

La fusion est l'aboutissement du rapprochement du « groupe SEGEPRO » et de la Société SAFICI. Elle permettra d'intégrer l'activité de commissariat aux comptes de la Société SAFICI dans la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, la filiale de commissariat aux comptes pour la région RHONE ALPES du groupe de la Société SEGEPRO.

Les motifs et buts qui ont incité la Société SAFICI et la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, sous l'impulsion de la Société SEGEPRO, à envisager cette fusion sont les suivants :

- améliorer l'organisation technique des activités des deux Sociétés,
- améliorer la communication externe tournée vers nos clients et partenaires,
- amélioration des services rendus à la clientèle,
- amélioration de la rentabilité de l'ensemble,
- simplification de la structure administrative et juridique du groupe,
- amélioration, simplification et harmonisation de l'organisation administrative et juridique du groupe,
- amélioration, simplification et harmonisation de la gestion des sociétés et de la gestion interne du groupe.

De plus, il faut ajouter que dans les faits, l'intégration progressive de la Société SAFICI avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES a commencé. De la même façon, les « services support » du « groupe SEGEPRO » participent à cette harmonisation et la Société SEGEPRO exerce son rôle de holding animatrice.

13 - COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

.Le présent projet prévoit une absorption de la Société SAFICI par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sur la base des comptes annuels de la Société SAFICI arrêtés au **31 août 2015**.

Les comptes de la Société SAFICI utilisés pour établir l'actif net apporté sont ceux arrêtés au 31 août 2015, arrêtés par le Président et approuvés par l'Assemblée Générale des Associés en date du 28 janvier 2016.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société SAFICI dans son rapport en date du 20 janvier 2016.

Etant donné que les comptes de la Société SAFICI ont plus de six mois à la date du projet de fusion, la Société SAFICI a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 avril 2016 par le Président en date du 23 mai 2016, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

Les comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 août 2015, arrêtés par le Président en date du 18 décembre 2015 et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 29 janvier 2016.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans son rapport en date du 20 janvier 2016.

Pour l'information des Actionnaires, la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 avril 2016 par le Président en date du 23 mai 2016, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

Pour la valorisation des Sociétés et le calcul de la parité d'échange (qui doit être calculée en tenant compte de la valeur réelle des deux Sociétés et non pas des valeurs comptables), il est proposé de tenir compte

- des comptes arrêtés pour la Société SAFICI au 31 août 2014
- des comptes arrêtés pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES au 31 août 2015.

Les comptes de la Société « SAFICI » et « SARA » sont arrêtés au 31 août 2015 sont en ANNEXES.

14- METHODES D'EVALUATION

14 a – Base de l'évaluation :

La valorisation est basée :

. sur les comptes au 31 août 2014 pour la Société SAFICI, comptes qui ont servi à fixer la valorisation de la Société SAFICI lors du rapprochement (cessions d'actions en date du 31 décembre 2014 et du 27 juin 2016) avec le groupe SEGEPRO,

. sur les comptes au 31 août 2015 pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES (comptes servant aussi pour d'autres opérations en cours avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES).

De plus, il est précisé que la Société SEGEPRO détient, à l'exception de quelques actions faisant l'objet d'un prêt de consommation, la totalité du capital des Sociétés SAFICI et SEGECO AUDIT RHONE ALPES

14 b- Evaluation de la société « SAFICI » :

Modalités de détermination

La valeur de 100% du capital social de SAFICI a été déterminée de la façon suivante :

* capitaux propres dans les comptes au 31 août 2014 : 383.719 €

* augmentés de la valeur de la clientèle égale à 100 % des honoraires annuels récurrents de commissariat aux comptes enregistrés en chiffre d'affaires dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2014 et facturés à la date de cession des titres, au titre des mandats (liste en ANNEXE 1) dont SAFICI est commissaire aux comptes titulaire à cette date, hors mandats dont la date de clôture du dernier exercice certifiable est le 31 décembre 2015 ou une date antérieure (les "mandats à échéance d'un an") : 152.113 € diminué des honoraires annuels récurrents des "mandats à échéance d'un an" d'un montant de 39.110 €, soit 113.003 €, (« mandats à échéance d'un an » listés en ANNEXE 3),

* augmentés du 1/3 de la moyenne des honoraires non récurrents des 3 derniers exercices (2014, 2013 et 2012) facturés à la date de cession des titres, hors ceux relatifs aux mandats en nom propre et hors sous-traitance facturée à SEGECO, les honoraires non récurrents des exercices 2014, 2013 et 2012 étant, pour le calcul de la moyenne des 3 derniers exercices, pondérés d'un coefficient de 1,25, 1 et 0,75 respectivement, soit un montant de 14.000 €,

* diminué d'un montant de 13.800 € correspondant aux dividendes distribués le 23 décembre 2014,

* diminué d'un montant de 23.600 € correspondant à une retenue sur le poste « créance clients » figurant dans les comptes de la Société SAFICI,

* augmenté d'un montant de 5.700 € forfaitairement convenu entre les parties,

* soit une valeur d'un montant de 479.022 € pour 100% du capital de la Société SAFICI

Valeur unitaire obtenue

La valeur unitaire des titres composant le capital de la Société « SAFICI » est égale à ce prix total divisé par le nombre de titres (soit 1150), soit 416,54 € par titre.

Valorisation globale de SAFICI	479 022,00
Nombre de titres	1 150
Valeur unitaire des titres SAFICI	416,54

14 c- Evaluation de la société « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » (SARA)

Méthode d'évaluation

La valeur d'une action « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » est calculée en prenant la moyenne de 2 méthodes : la méthode patrimoniale et la méthode d'actualisation des flux.

Détermination de la valeur en appliquant la méthode patrimoniale :

. montant des capitaux propres de la Société (soit 2.541.032 €) dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015,

. majoré de la provision nette pour impôts comptabilisée lors de la scission de la Société PIN & ASSOCIES et de la provision nette pour impôts comptabilisée lors de la fusion avec la Société FIALP AUDIT, soit 1.065.442 € au total,

. majoré de la valeur de la clientèle égale à la production vendue affectée du coefficient 1 avec certains retraitements et ce, au 31 août 2015, soit : production vendue de 2.375.756 €, diminuée des remboursements de frais de déplacement (51.371 €) et des refacturations de cotisations (8.829 €), soit 2.315.556 €,

. diminué des produits réalisés avec des sociétés du groupe, soit 94.600 €,

. minoré de la valeur comptable nette de la clientèle au 31 août 2015 (3.492.482 €),

. soit 2.334.948 € de valeur pour les 117.149 actions composant le capital au 31/08/2015

Détermination de la valeur en appliquant la méthode par actualisation de flux

. montant du résultat d'exploitation au 31 août 2015 multiplié par 6 calculé de la façon suivante : résultat d'exploitation égal à 875.602 € minoré de la reprise sur provisions pour immobilisations incorporelles d'un montant de 416.119 € et du CICE (19.356 €), soit 440.127 € multiplié par 6, soit 2.640.762 €,

. majoré de la trésorerie nette et ce, au 31 août 2015 (y compris le compte courant de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans la Société SEGEPRO) : 40.887 € de disponibilités + 94.000 € de compte courant + 2.476 € d'intérêts de compte courant - 0 € d'emprunts bancaires, soit 137.363 €,

. soit 2.778.125 € de valeur pour les 117.149 actions composant le capital au 31/08/2015,

Détermination de la valeur en appliquant la moyenne des deux méthodes :

La moyenne des 2 méthodes est donnée dans le tableau ci-dessous

Méthode 1 : Valeur patrimoniale	2 334 948.00
Méthode 2 : Actualisation des flux	2 778 125.00
Moyenne	2 556 536.50
Nombre d'actions	117 149.00
Valeur unitaire de l'action	21.82
Diminution distribution de dividendes du 29 janvier 2016	-3.50
Valeur de l'actionSara après AGO du 29 janvier 2016	18.32
Valeur arrondi à	18.00

En conséquence, la valeur d'une action SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES AUDIT RHÔNE ALPES est fixée à **18,00 €**.

14 d- Conclusion : valeur retenue pour chaque société

Il ressort des méthodes retenues que la valeur respective des Sociétés « SAFICI » et « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » AUDIT RHÔNE ALPES est de :

Valeur action SAFICI	416,54
Valeur action SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES	18,00

15- DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les Sociétés soussignées, à :

23 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES
pour
1 action de la Société SAFICI

Valeur action SAFICI	416,54
Valeur action SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES	18,00
Rapport d'échange	23,14
Rapport d'échange arrondi à	23,00

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction :

- du prix des actions de la Société SAFICI lors de l'acquisition de 100% par la Société SEGEPRO les 31 décembre 2014 et 27 juin 2016,
- du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux Sociétés, ces valeurs étant basées sur l'évaluation de la valeur globale de chaque Société, cette évaluation s'étant faite à la valeur vénale.
- de l'opportunité que présente cette fusion pour les Sociétés en cause,
- de l'appartenance des deux Sociétés au même groupe.

16 - REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les Associés de la Société SAFICI devraient recevoir, en échange des 1 150 actions composant le capital social de la Société SAFICI, 26 450 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Le capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES serait ainsi augmenté d'une somme de 264 500 €.

Les Associés de la Société SAFICI devront faire leur affaire personnelle de la négociation des éventuels rompus.

Ces actions nouvelles, toutes entièrement libérées, seront réparties entre les Associés de la Société SAFICI à raison de 6 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES pour 1 action de la Société SAFICI.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée contradictoirement par les Présidents des Sociétés SAFICI et SEGECO AUDIT RHONE ALPES en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre Société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif, étant rappelé.

qu'il a déjà été tenu compte de la distribution de dividendes et de réserves décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES du 29 janvier 2016.

Les actions nouvelles susvisées à créer par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et porteront jouissance à compter du jour de la date de réalisation définitive de la fusion.

Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi.

17 - PRIME DE FUSION

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 379.529,67 €, et le montant de l'augmentation de capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, soit 264.500 €, constituerait une prime de fusion et serait inscrite pour son montant, soit 115.029,67 €, au passif du bilan de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et sur laquelle porteraient les droits de tous les Actionnaires, anciens et nouveaux, de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Valeur de l'apport	379 529,67
Augmentation de capital	264 500,00
Prime de fusion	115 029,67

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion :

- vaudra autorisation pour le Président de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion,

- vaudra autorisation pour l'Assemblée Générale Ordinaire à donner à la prime de fusion toutes autres affectations autres que l'incorporation au capital.

étant précisé que ces autorisations devront être approuvées par les Assemblées Générales Extraordinaires des Associés de la Société SAFICI et des Actionnaires de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES qui statueront sur l'approbation de la fusion.

18 - PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers apportés par la Société SAFICI à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'audit jour, la Société SAFICI continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} septembre 2015 par la Société SAFICI seront considérées, fiscalement et comptablement, comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société SAFICI y compris celles dont l'origine serait antérieure au 1^{er} septembre 2015, date d'effet de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette Société.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques, afférents aux biens apportés incomberont à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} septembre 2015.

A cet égard, Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, déclare que la Société SAFICI qu'il représente, n'a effectué depuis le 31 août 2015, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer le rapport d'échange, et qu'elle n'effectuera, entre la date de signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, déclare :

. que la Société SAFICI qu'il représente, ne prendra, entre ce jour et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif,

. qu'il n'a été procédé depuis le 1^{er} septembre 2015 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Il est précisé que l'acquisition en date des 31 décembre 2014 et 27 juin 2016 de la totalité de la Société SAFICI par la Société SEGEPRO a fait l'objet d'une convention de garanties consentie le 27 juin 2016 par Monsieur Jacques CONVERT, cédant, à la Société SEGEPRO comportant une garantie d'actif et de passif basée sur une situation comptable au 31 décembre 2014 de la Société SAFICI.

Dans cette convention de garanties, il est stipulé que la garantie d'actif et de passif continuera de produire ses effets, notamment en cas de fusion par absorption de la Société SAFICI par une autre société et plus généralement suite à toute opération de restructuration (apport partiel d'actif, transmission universelle de patrimoine...) concernant la Société SAFICI à condition que la société bénéficiaire de l'opération soit toute société contrôlée par la Société SEGEPRO au sens du paragraphe II de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

En conséquence, afin d'assurer le maintien de la convention de garanties du 27 juin 2016, la présente fusion de la Société SAFICI, une fois définitivement réalisée, sera notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

II - NATURE ET EVALUATION DES APPORTS

Monsieur Jean-Loup ROGE, agissant ès qualités, au nom et pour le compte de la Société SAFICI, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

- à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, ce qui est accepté par Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

- de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société SAFICI, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1^{er} septembre 2015, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société SAFICI devant être intégralement dévolu à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans l'état où il se trouvera à cette date.

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les Sociétés concernées par la présente fusion étant sous contrôle commun, celle-ci sera réalisée aux valeurs nettes comptables figurant dans les comptes de l'exercice clos au 31 août 2015 de la Société SAFICI (ANNEXE 2).

21 – ACTIF APORTE

Le montant total de l'actif de la Société FIALP AUDIT, dont la transmission à la Société SEGECO AUVERGNE RHÔNE ALPES est prévue, est estimé à **551.869,68 €**.

DETAIL DE L'ACTIF APORTE	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Valeur d'apport au 1er septembre 2015
Logiciel	3 354,00	3 354,00	0,00	0,00
Agencements et installations	4 388,22	338,22	4 050,00	4 050,00
Matériel de bureau	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
Matériel micro informatique	6 981,53	5 628,14	1 353,39	1 353,39
Matériel informatique	2 921,34	2 921,34	0,00	0,00
Mobilier	1 243,27	1 243,27	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	2 431,97	0,00	2 431,97	2 431,97
En cours	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
Créances clients	129 223,14	26 754,45	102 468,69	102 468,69
Etat impôt sur les bénéfices	15 097,00	0,00	15 097,00	15 097,00
Etat Cice	4 036,00	0,00	4 036,00	4 036,00
Tva	19 918,63	0,00	19 918,63	19 918,63
Compte courant Segeco	290 000,00		290 000,00	290 000,00
Compte courant Société Générale	0,01		0,01	0,01
Intérêts sur compte courant	1 247,53		1 247,53	1 247,53
Disponibilités et placements	95 257,01		95 257,01	95 257,01
Charges constatées d'avance	4 009,45		4 009,45	4 009,45
TOTAL	594 109,10	42 239,42	551 869,68	551 869,68

Précision concernant les éléments incorporels

L'activité de commissariat aux comptes que la Société SAFICI exploite à LYON (69) qui comprend :

- la clientèle,
- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements conclus par la Société SAFICI, en vue de lui permettre l'exploitation de ladite activité, notamment des mandats de commissaire aux comptes titulaire et suppléant qui lui ont été confiés, mandats listés en ANNEXE 3 et ANNEXE 3 BIS ; ces mandats constituent un ensemble de mandats de commissaire détenus par la Société SEGECO,
- tous droits de propriété industrielle, marques, brevets, logiciels et licences de logiciels pouvant appartenir ou bénéficier à la Société SAFICI,
- tous documents commerciaux, techniques, administratifs, comptables et financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté,
- et généralement tous les éléments ayant trait avec l'exploitation dudit fonds.

La Société SAFICI, suite à une résiliation en date du 1^{er} octobre 2015 avec effet au 15 mars 2016 (résiliation dont le bailleur a pris acte par courrier du 20 octobre 2015), n'est plus titulaire, pour les locaux (locaux à usage de bureaux d'une surface d'environ 85 m2 environ situés au 3^{ème} étage bâtiment B comprenant 4 bureaux et un sanitaire) de son siège social – établissement principal sis LYON (69003) – 11 Rue Auguste Lacroix, du bail professionnel conclu par acte sous seing privé en date du 20 octobre 2014 avec la SCI HUMILITE pour une durée de 6 ans du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2020 avec possibilité de résiliation par la Société à tout moment avec un préavis de 6 mois.

Il est précisé que la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES transférera, dès la réalisation définitive de la présente fusion, l'exploitation de l'activité de commissariat aux comptes dans les locaux sis LYON (69006) – 170 Boulevard de Stalingrad qu'elle occupe déjà pour l'activité de commissariat aux comptes qu'elle exploite à LYON (69).

Précision concernant l'actif circulant

Il est précisé que les impôts différés actif inscrits au présent traité correspondent à l'impôt sur les sociétés calculé sur la provision pour retraites inscrite au passif dans le présent traité et ce, du fait de la réalisation de la fusion aux valeurs réelles.

22 - PASSIF APORTE

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la Société SAFICI la totalité du passif de celle-ci, ci-dessous indiqué.

DETAIL DU PASSIF APPORTE	Valeur nette comptable	Valeur d'apport au 1er septembre 201
Comptes courant J. Convert	4 660,49	4 660,49
Dettes fournisseurs	119 319,18	119 319,18
Organismes sociaux	2 835,56	2 835,56
Tva	43 724,78	43 724,78
Etat Cet à payer	1 800,00	1 800,00
TOTAL	172 340,01	172 340,01

23- ACTIF NET APPORTE

Total de l'actif apport	551 869,68
Total du passif pris en charge	172 340,01
TOTAL APPORT NET	379 529,67

III - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Les diligences que nous avons effectuées ont porté sur les points suivants

31- CONTROLE DE LA REALITE DES APPORTS ET DE L'EXHAUSTIVITE DES PASSIFS TRANSMIS A LA SOCIETE

Les apports décrits ci-dessus sont conformes au bilan du 31/08/2015 approuvés par les associés en date 28 janvier 2016, et certifiés par le commissaire aux comptes de la société, dans son rapport en date du 20 janvier 2016.

Concernant le passif apporté, il est à noter que les droits des salariés aux indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes au 31 août 2015

32- ANALYSE DES VALEURS INDIVIDUELLES PROPOSEES DANS LE TRAITE D'APPORT :

Il est précisé que du fait de la réalisation de la fusion aux valeurs comptables, aucune plus-value n'est dégagée dans le traité de fusion. La clientèle, en particulier, sera apportée pour une valeur égale à 0, valeur figurant au bilan du 31 août 2015.

33- EXAMEN DU RESULTAT DES ACTIVITES APPORTEES PENDANT LA PERIODE DE RETROACTIVITE

La situation comptable établie au 30 avril 2016 fait apparaître un résultat qui n'est pas de nature à rendre la valeur réelle de l'apport inférieure au montant retenu pour l'apport.

34 -VERIFICATION, JUSQU'A LA DATE DE CE RAPPORT, DE L'ABSENCE DE FAITS OU D'EVENEMENTS SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA VALEUR DES APPORTS

Nous nous sommes assurés qu'aucun fait ou évènement susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports n'est intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à **379.529,67 €** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES (absorbante), majorée de la prime d'émission.

Fait à **LE PUY-EN-VELAY**

Le 15 juillet 2016

Marc **JAMON**
Commissaire aux comptes



ANNEXES

- *ANNEXE 1 : Copie des 2 procès-verbaux de nomination en date du 28 juin 2016.*
- *ANNEXE 2 : Bilan de la société « SAFICI » au 31/08/2015*
- *ANNEXE 3 : Situation comptable de la société « SAFICI » au 30/04/2016*
- *ANNEXE 4 : Bilan de la société SARA au 31/08/2015.*

SEGECO AUDIT RHONE ALPES
Société par actions simplifiée au capital de 1.171.490 €
Siège social : 170 Bd de Stalingrad - 69006 LYON

RCS LYON 429 084 502

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016
--

L'An Deux Mil Seize,
Le Vingt Huit Juin, à Vingt Heures
Au siège social

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **SEGECO AUDIT RHONE ALPES**, au capital de 1.171.490 €, divisé en 117.149 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion en sa qualité de Président. Monsieur Alain DESCOINS assume les fonctions de secrétaire.

La Société CABINET BOREL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par les statuts, est légalement constituée.

Le Président rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion,
- Décision de désignation d'un Commissaire aux Apports,
- Examen et approbation d'un projet de traité de fusion par absorption de la Société SAFICI par notre Société,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de signer et publier ce projet,
- Décision de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion,
- Décision de désignation d'un Commissaire aux Apports,
- Examen et approbation d'un projet de traité de fusion par absorption de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par notre Société,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de signer et publier ce projet.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

conformément aux articles L. 236-10 et L. 227-1 du Code de Commerce,

après avoir pris connaissance du projet de fusion de la Société SAFICI avec notre Société,

décide de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion pour la fusion de la Société SAFICI avec notre Société, étant rappelé que cette renonciation a déjà été décidée par les Associés de la Société SAFICI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir constaté que le projet de fusion de la Société SAFICI avec notre Société comporte des apports en nature,

décide, conformément aux articles L. 236-23, L. 227-1 et L. 225-147 du Code de Commerce, et étant rappelé que cette nomination a déjà été décidée par les Associés de la Société SAFICI, de nommer :

la Société HERMITAGE AUDIT
sise 1 Place aux Laines – 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 441 901 592

en qualité de Commissaire aux Apports chargé d'établir un rapport (appréciation de la valeur des apports et des avantages particuliers éventuels) sur les apports en nature compris dans la fusion décrite ci-dessus, qui sera mis à la disposition des Associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu les explications du Président et la lecture du projet de fusion, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la Société SAFICI par notre Société,

En conséquence, elle donne pouvoir à Monsieur Jean-Loup ROGE, Président, à l'effet de signer le projet de fusion de la Société SAFICI par notre Société de réaliser les formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- QUATRIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

conformément aux articles L. 236-10 et L. 227-1 du Code de Commerce,

après avoir pris connaissance du projet de fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avec notre Société,

décide de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion pour la fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avec notre Société, étant rappelé que cette renonciation a déjà été décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- CINQUIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir constaté que le projet de fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avec notre Société comporte des apports en nature,

décide, conformément aux articles L. 236-23, L. 227-1 et L. 225-147 du Code de Commerce, et étant rappelé que cette nomination a déjà été décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, de nommer :

la Société HERMITAGE AUDIT
sise 1 Place aux Laines – 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 441 901 592

en qualité de Commissaire aux Apports chargé d'établir un rapport (appréciation de la valeur des apports et des avantages particuliers éventuels) sur les apports en nature compris dans la fusion décrite ci-dessus, qui sera mis à la disposition des Associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- SIXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu les explications du Président et la lecture du projet de fusion, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par notre Société,

En conséquence, elle donne pouvoir à Monsieur Jean-Loup ROGE, Président, à l'effet de signer le projet de fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par notre Société de réaliser les formalités de dépôt et de publication.

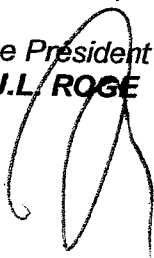
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

===oooOooo===

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Bureau, après lecture.

Le Président
J.L. ROGE



Le Secrétaire
A. DESCOINS



**SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE CONTROLE INTERNE
SAFICI**

**Société par actions simplifiée au capital de 17.250 €
Siège social : 11 Rue Auguste Lacroix – 69003 LYON**

RCS LYON 484 007 422

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

L'An Deux Mille Seize
Le Vingt Huit Juin, à Dix Huit Heures
Dans les locaux de la Société SEGECO à LYON (69006) – 170 Boulevard de Stalingrad,

Les Associés de la Société SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE CONTROLE INTERNE – SAFICI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion en sa qualité de Président. Monsieur Alain DESCOINS, Associé, assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

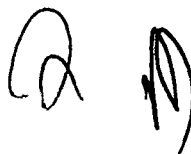
Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion,
- Décision de désignation d'un Commissaire aux Apports,
- Examen et approbation d'un projet de traité de fusion par absorption de notre Société par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de signer et publier ce projet.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de l'Assemblée la feuille de présence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :



- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

conformément aux articles L. 236-10 et L. 227-1 du Code de Commerce,

après avoir pris connaissance du projet de fusion de notre Société avec la Société SEGECC AUDIT RHONE ALPES,

décide de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion pour la fusion de notre Société avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, étant rappelé que cette renonciation devra également être décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir constaté que le projet de fusion de notre Société avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES comporte des apports en nature,

décide, conformément aux articles L. 236-23, L. 227-1 et L. 225-147 du Code de Commerce, et étant rappelé que cette nomination devra également être décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, de nommer :

la Société HERMITAGE AUDIT
sise 1 Place aux Laines – 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 441 901 592

en qualité de Commissaire aux Apports chargé d'établir un rapport (appréciation de la valeur des apports et des avantages particuliers éventuels) sur les apports en nature compris dans la fusion décrite ci-dessus, qui sera mis à la disposition des Associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu les explications du Président et la lecture du projet de fusion, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de notre Société par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.



En conséquence, elle donne pouvoir à Monsieur Jean-Loup ROGE, Président, à l'effet de signer le projet de fusion de notre Société avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et de réaliser les formalités de dépôt et de publication.

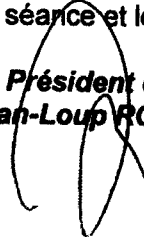
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

==oooOooo==

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président de séance et le Secrétaire, après lecture.

Le Président de séance
Jean-Loup ROGE



Le Secrétaire
Alain DESCOINS



BILAN ACTIF

ACTIF		Bilan		Bilan	
		2019	2018	2017	2016
Comptes de Régularisation	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 354	3 354		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	17 534	12 131	5 403	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 432		2 432	
TOTAL II		23 320	15 485	7 835	
Comptes de Régularisation	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	12 000		12 000	
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	129 223	26 754	102 469	
	Autres créances	330 299		330 299	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	95 257		95 257	
	Charges constatées d'avance (3)	4 009		4 009	
	TOTAL III	579 789	26 754	548 034	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)					

BILAN PASSIF

Capital (Dont versé : 17 250)	17 250	17 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 610	17 610
Ecarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	7 046	7 046
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	328 013	266 783
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	8 011	78 048
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	18 880	18 880
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès d'établissements de crédit		
Concours bancaires courants		
Emprunts et dettes financières diverses	4 660	5 103
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 319	125 768
Dettes fiscales et sociales	48 360	79 655
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	167 979	205 423
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	172 340	210 526

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de Biens			
Production vendue de Services	178 644	178 644	306 690
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	178 644	178 644	306 690
Production stockée		11 440	280-
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		341	1 690
Autres produits		2	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		190 427	308 100
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		79	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *		122 505	132 413
Impôts, taxes et versements assimilés		2 585	2 603
Salaires et traitements		37 892	42 143
Charges sociales		14 291	15 520
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		1 570	1 395
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			16 170
Dotations aux provisions			
Autres charges		3	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		178 924	210 247
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		11 502	97 853
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	1 248	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	496	645
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	1 743	645
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 743	645
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)	13 246	98 497
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 323
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL VII		1 323
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		619
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		619
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		704
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 635	24 171

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF	Période 1 2017-2018		Période 2 2018-2019		Période 3 2019-2020	
	Brut	Amortissements (Dévaluations)	Brut	Net	Brut	Net
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	3 354	3 354				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	17 534	12 618	4 917	5 403	487-	9. 01-
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 432		2 432	2 432		
TOTAL II	23 320	15 972	7 349	7 835	487-	6. 21-
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services	12 000		12 000	12 000		
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	125 259	26 754	98 505	102 469	3 964-	3. 87-
Autres créances	390 889		390 889	330 299	60 590	18. 34
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	9 212		9 212	95 257	86 045-	90. 33-
Charges constatées d'avance (3)	3 186		3 186	4 009	823-	20. 53-
TOTAL III	540 546	26 754	513 792	544 034	30 243-	5. 56-
Frais d'émission d'emprunt à étaler (V)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Evolution	
		2016	2015	2016	2015
Capital et réserves	Capital (Dont versé :)	17 250	17 250		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 610	17 610		
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	7 046	7 046		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	337 624	328 013	9 611	2. 93
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	19 550	9 611	29 161	303. 42
Autres produits et charges	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	359 980	379 530	19 550	5. 15
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Dettes financières	TOTAL III				
	DETTE FINANCIERE				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 104	4 660	3 557	76. 31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTE D'EXPLOITATION				
Autres dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 859	119 319	18 540	15. 54
	Dettes fiscales et sociales	22 197	48 360	26 163	54. 10
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	161 160	172 340	11 160	6. 49
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

161 160

172 340

COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N			Exercice N-1	
		1998	1999	2000	1999	2000
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services		83 936		83 936	178 644	94 708- 53.02-
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		83 936		83 936	178 644	94 708- 53.02-
Production stockée					11 440	11 440- 100.00-
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0-	341	341-	100.04-
Autres produits			1	2	1-	37.71-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			83 937	180 427	106 480-	55.92-
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				79	79-	100.00-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *		101 198		122 505	21 306-	17.39-
Impôts, taxes et versements assimilés		169		2 585	2 417-	93.48-
Salaires et traitements				37 892	37 892-	100.00-
Charges sociales		1 470		14 291	12 821-	89.72-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		487		1 570	1 083-	68.99-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges		1		3	2-	59.52-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			103 324	178 924	75 600-	42.25-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			19 388-	11 502	30 880-	268.55-
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations (3)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			1 248	1 248-	100. 00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)			496	496-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL V			1 743	1 743-	100. 00-
CHARGES FINANCIERES					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL VI					
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 743	1 743-	100. 00-
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)		12 365	13 246	32 694-	246. 37-
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
TOTAL VII					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		162		162	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
TOTAL VIII		162		162	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		162-		162-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)			3 635	3 635-	100. 00-

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2015 12			Exercice N-1 31/08/2014 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Comptes de Régularisation ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	40 780	40 780		7 805
	Fonds commercial (1)	3 492 482		3 492 482	3 047 253
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	20 802	20 204	598	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	1 718	672	1 046	1 046
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 150		1 150	1 150
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL II	3 558 931	61 656	3 495 275	3 057 253
Comptes de Régularisation ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements	405-		405-	249
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	10 000		10 000	50 314
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				938
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	608 519	41 200	567 319	357 796
	Autres créances	223 710	336	223 374	620 112
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	40 887		40 887	155 747
	Charges constatées d'avance (3)	15 896		15 896	26 521
	TOTAL III	898 607	41 536	857 071	1 211 678
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	4 257		4 257	4 257
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)					

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2015 (2)	Exercice N-1 31/08/2014 (2)
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 171 490)	1 171 490	1 171 490
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	791 339	791 339
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	117 149	94 996
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	18 955	
	Report à nouveau		271 913-
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	442 099	769 903
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL I	2 541 032	2 556 814
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL II		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	1 078 213	939 507
PROVISIONS	TOTAL III	1 078 213	939 507
	DETTE FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	111 946	232 102
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
DETTE (1)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 952	138 739
	Dettes fiscales et sociales	383 881	368 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 580	129
	Produits constatés d'avance		38 828
	TOTAL IV	737 359	777 867
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		
Comptes de Régularisation			

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2015 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/08/2014 12
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services	2 375 756		2 375 756	2 187 920
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 375 756		2 375 756	2 187 920
Production stockée			40 314	50 314
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			456 193	783 445
Autres produits			3	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			2 791 637	3 021 680
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			218	104
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			655	505
Autres achats et charges externes *			869 976	728 338
Impôts, taxes et versements assimilés			48 845	52 448
Salaires et traitements			683 703	699 775
Charges sociales			297 418	310 890
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 856	10 445
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 363	11 847
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 002	6
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 916 036	1 814 357
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (III)			875 602	1 207 323
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	20	9
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 476	4 377
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	2 495	4 386
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 495	4 386
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	876 097	1 211 708
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		67 958
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL VII		67 958
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 853
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		3 853
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		64 105
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	19 592	22 524
Impôts sur les bénéfices (X)	416 406	483 387

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées